

# Option standard



## Un outil d'assurance ou d'optimisation du rendement

### Ce qu'il faut savoir sur les options standard

Une option standard (ou plain vanilla) protège son titulaire contre des fluctuations de change défavorables tout en lui permettant de profiter des évolutions avantageuses. Acheter une option équivaut à souscrire une assurance.

Par le paiement d'une prime, l'acheteur de l'option acquiert le droit d'acheter (option call) ou de vendre (option put) une devise au prix défini à la date d'échéance (prix d'exercice).

Le vendeur (ou l'émetteur) de l'option est obligé d'honorer celle-ci si l'acheteur exerce son droit. En contrepartie, il reçoit une prime.

### Option Buyer

On achète généralement les options standard à des fins de couverture. Le potentiel de perte se limite à la prime, tandis que le potentiel de bénéfice peut être illimité.

L'option d'achat (call) convient aux importateurs qui effectuent des paiements en monnaies étrangères et souhaitent se couvrir contre la hausse des taux de change. Elle garantit un taux maximum.

L'option de vente (put) convient aux exportateurs qui attendent des paiements en monnaies étrangères et souhaitent se couvrir contre la baisse des taux de change. Elle garantit un taux minimum.

### Les quatre positions de base

	Long Acheter / Buy Hold	Short / Sell / Write Vendre / sell Écrire / write
<b>Call</b>	Droit d'acheter	Obligation de vendre
<b>Put</b>	Droit de vendre	Obligation d'acheter

### Vos avantages en tant qu'acheteur

- Vous êtes intégralement couvert contre les fluctuations défavorables des taux de change.
- Vous bénéficiez pleinement des fluctuations favorables.
- Le potentiel de perte est limité à la prime.
- Aucune ligne de crédit n'est requise.

### Risque potentiel pour l'acheteur

- Une prime doit être payée à l'avance.

### Vendeur d'options

On vend généralement des options standard pour améliorer le rendement. Les bénéfices sont plafonnés à la prime, mais les pertes potentielles sont illimitées.

Si vous vendez une option d'achat (call), vous n'êtes plus couvert contre la baisse des taux de change et abandonnez le droit de bénéficier des futures appréciations. Si vous vendez une option de vente (put), vous n'êtes plus couvert contre la hausse des taux de change et abandonnez le droit de bénéficier des futures dépréciations.

### Votre avantage en tant que vendeur

- Vous améliorez le rendement de vos devises étrangères.

### Risques potentiels pour le vendeur

- Si l'acheteur de l'option fait valoir son droit, vous êtes tenu d'honorer vos obligations, quel que soit le cours au comptant (spot) à l'échéance, ce qui peut représenter des pertes importantes.
- Les bénéfices sont plafonnés à la prime, mais les pertes potentielles peuvent être illimitées.

---

## Contactez-nous

FX Sales Corporate & Institutional Clients

[mailbox.dz@credit-suisse.com](mailto:mailbox.dz@credit-suisse.com)

[credit-suisse.com/devises](https://credit-suisse.com/devises)

Zurich	+41 44 656 68 78*
Bâle	+41 61 279 65 00*
Genève	+41 22 394 81 55*
St-Gall	+41 71 226 61 80*
Lugano	+41 91 802 64 00*

\* Les numéros de téléphone de vos correspondants vous seront communiqués.  
Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés aux fins de sécurité et de formation. En nous appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique commerciale.

## CREDIT SUISSE AG

International Trading Solutions

Uetlibergstrasse 231

CH-8070 Zurich

[credit-suisse.com](https://credit-suisse.com)

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Les transactions de gré à gré («OTC») sont des produits dérivés complexes qui ne sont ni standardisés ni titrisés. Ils sont négociés et échangés hors Bourse. Les transactions de gré à gré ne sont pas réglées par le biais d'une chambre de compensation et n'ont pas de marché secondaire. Elles peuvent comporter un risque important. Ils sont de ce fait uniquement destinés aux investisseurs avertis, en mesure d'appréhender et d'assumer tous les risques qui en découlent. La valeur des produits dépend du développement de la valeur de l'actif sous-jacent et de la solvabilité des parties, qui peuvent évoluer au cours du cycle de vie des produits. Une société du CS peut participer à d'autres transactions liées à tout sous-jacent des produits susmentionnés. Ces éventuelles transactions ne sont pas mentionnées dans le présent document. Les dispositions à caractère obligatoire de toute transaction seront définies dans les contrats et les confirmations spécifiques OTC. Vous pouvez vous adresser à votre Relationship Manager, qui vous fournira des informations complémentaires concernant ces produits (p. ex. l'intégralité des conditions). En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.